**ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES**

Justificatif de parution sur lyoncapitale.fr

Téléchargé le 16 / 12 / 2025 à 21:11

Date de publication : mercredi 25 juin 2025 à 03:20

Type : Constitution SASU

Localisation : 01 - Ain

Support de parution : LyonCapitale.fr

Par ASSP en date du 03/06/2025, il a été constitué une SASU dénommée :

# BENOIT TERRASSEMENT

**Siège social :** 737 Route de Chevroux 01570 MANZIAT **Capital :** 2000 € **Objet social :** L'activité de terrassement, d'aménagement de raccordement et travaux publics, par tous moyens et sous toutes ses formes, toutes prestations de services de travaux en matière forestière et agricoles, l'achat la vente, l'importation, l'exportation de tous matériels, matériaux ou marchandises destinés au terrassement ou aux travaux publics, et tous matériels agricoles et forestiers, location de matériel et/ou engin roulant ou non roulant avec ou sans chauffeur, toutes missions d'audit ou de contrôle en matière de terrassement ou de travaux publics ; toutes mission de conducteurs de travaux. La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités, Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles,

mobilières et/ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement **Président :** M BENOIT Lucas demeurant 737 Route de Chevroux 01570 MANZIAT élu pour une durée illimitée **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément :** Les actions sont librement cessibles entre actionnaires. Les actions ne peuvent être cédées à titre onéreux ou gratuit à des tiers non associés et quel que soit le degré de parenté avec le cédant, ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les 3/4 du capital social. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BOURG-EN-BRESSE.

Vous pouvez consulter l'annonce à l'adresse suivante :
https://annonces-legales.lyoncapitale.fr/annonce/75897b48-c6b4-4dc5-a7a1-3dfd172680af-form-instance